



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

06 JAN. 2016

1665

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 janvier 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant le projet d'élargissement de la voie rapide B7 sur quatre voies.

Suite à l'ouverture de la route du nord, les embouteillages se multiplient sur l'A7 au niveau du viaduc de Colmar-Berg. Ceux-ci créent en plus des problèmes de sécurité routière. Les projets de sécurisation et d'extension de la B7 entre Colmar Berg et Ettelbruck sont en suspens depuis fin 2013 à cause de fouilles archéologiques actuellement en cours au lieu-dit « Auf der Schlamgraecht ». Elles devraient s'achever au cours de l'été 2016.

Au vu de ce qui précède nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer que le projet d'élargissement de la B7/N27A entre Colmar-Berg et le rond-point Fridhaff prévoit un élargissement sur quatre voies sur l'entièreté du tronçon ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il nous donner des informations concernant la mise en œuvre du projet d'élargissement de la B7/N27A ?
- Quelles mesures le Ministre envisage-t-il d'entreprendre afin d'éliminer le goulot d'étranglement à la fin de l'autoroute qui engendre des problèmes de sécurité routière et qui est dû aux particularités des échangeurs de Colmar-Berg et d'Ettelbruck ?
- Est-il prévu de réaménager les échangeurs en question ?
- Dans l'affirmative, par quels moyens ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marco Schank

Martine Hansen

Ali Kaes

Eicher Emile

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°1665 du 6 janvier 2016 des honorables députés Madame Martine Hansen et Messieurs Marco Schank, Ali Kaes et Emile Eicher, concernant le projet de l'élargissement de la voie rapide B7 sur quatre voies, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch à la question parlementaire N°1665 du 6 janvier 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Messieurs les Députés Marco Schank, Ali Kaes et Emile Eicher

Dans sa question parlementaire les honorables députés s'enquièrent du projet d'élargissement de la voie rapide B7 sur quatre voies.

A l'origine, la route pour véhicules automobiles B7, a été conçue dans l'idée d'une voie rapide à 2x2 voies. Bien que réalisée dans les années 1980-90 seulement avec une chaussée unique, la majorité des emprises nécessaires pour l'adjonction d'une seconde chaussée directionnelle ont été acquises à l'époque. Des études de faisabilité pour une mise à deux fois deux voies ont été réalisées lors des études préliminaires du Plan directeur sectoriel « Transports ».

Le gouvernement a décidé de prioriser la sécurisation de la B7 avec mise à deux fois deux voies du tronçon Colmar-Berg-Ettelbruck afin d'éliminer le goulot d'étranglement que constitue la fin de l'autoroute avant le demi-échangeur de Schieren.

Vu la présence d'un important site archéologique constitué par une villa gallo-romaine aux abords de la chaussée existante, des investigations archéologiques sur le lieu « Auf der Schlammgriecht » ont été réalisées depuis 2013 et devront encore se poursuivre en 2016. Des échanges fructueux avec les responsables du Ministère de la Culture ont pourtant été entamés afin de déterminer l'emprise exacte des vestiges à maintenir, condition sine qua non pour continuer l'élaboration du projet routier. Pour en compléter l'étude, une analyse acoustique a été réalisée par un bureau d'études spécialisé. Selon l'état actuel des études, le dossier d'avant-projet détaillé pourra être présenté en automne 2016.

Le tronçon de la B7 en question a une longueur de deux kilomètres et comprend le réaménagement des deux échangeurs de Colmar-Berg/Schieren et d'Ettelbrück. Sans en modifier les mouvements possibles, les voies de décélération et d'accélération seront aménagés en longueurs suffisantes et conformément aux normes en vigueur.